



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 03/12/2022

Nombre de membres 10
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 15 décembre 2022
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date d'affichage : 22 décembre 2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
Mme MARTIN-BLOCH
MM. BENOIT, DEGRANGE, DURET, OLLEON,

La séance est ouverte, M. BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : FINANCES - Travaux en régie – coût horaire

Monsieur OLLÉON, rapporteur :

Informe le comité syndical que nos agents sont amenés à effectuer des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise. Ces travaux réalisés mettant en œuvre des moyens humains et matériels, (outillage et fournitures acquis ou loués) peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Ainsi, il en résulte un jeu d'écritures comptables permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux exception faite des frais de personnel.

Pour cela, le coût horaire des travaux en régie doit être défini, selon la catégorie de personnel. Il est alors proposé à l'assemblée délibérante de porter pour 2022 le coût horaire des travaux en régie à 27,88 € et 25,05 € pour l'agent de maîtrise et pour le technicien.

Le Comité Syndical, à l'Unanimité DONNE son accord pour valider les taux horaires à appliquer pour les travaux en régie.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 15 décembre 2022

LE PRÉSIDENT

Gilles FARRUGIA.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET

